

Une lueur d'espoir au bout du tunnel des sans-papiers genevois



Photo: rédaction vaudoise de Voix d'Exils

Genève a lancé depuis peu « l'opération Papyrus » pour régulariser une partie des sans-papiers vivant dans le canton

Le 21 février dernier, le Conseiller d'Etat Pierre Maudet lançait en collaboration avec la Confédération « l'opération Papyrus » ayant pour but la régularisation d'une partie des sans-papiers vivant dans le canton de Genève. Une semaine après, le 28 février, une soirée d'information mise en place par plusieurs organisations s'est tenue au Palladium de Genève, qui a attiré près de 1400 personnes selon les organisateurs. Retour sur un événement qui marque une « avancée majeure » pour les sans-papiers de Suisse.

Il était près de 20h lorsque le Palladium a ouvert ses portes pour une soirée où 1'800 personnes se sont rendues, dont 400 n'ont malheureusement pas pu accéder. Ayant pour but de donner des informations aux sans-papiers pour constituer leur dossier en vue de l'obtention d'un permis B, cette séance a été mise en place par quatre organisations. À savoir : le Centre social protestante (CSP), le Centre de contact Suisses-immigrés Genève (CCSI), le Syndicat SIT et le Collectif de soutien aux sans papier de Genève.

13'000 sans-papiers à Genève

Depuis de nombreuses années, des immigrés travaillent clandestinement dans le canton de Genève, notamment comme employés de maison, femmes de chambre ou encore des nounous, sans pour autant jouir d'un statut de séjour légal en Suisse. La plupart vient d'Amérique latine, mais aussi des Balkans, des Philippines ou de Mongolie. Selon une étude du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), datant de 2015, environ 13'000 clandestins vivaient à Genève et 76'000 dans toute la Suisse

Une avancée « majeure »

Les associations de défense des sans-papiers parlent aujourd'hui, après 15 ans de luttes acharnées, d'une « avancée majeure ».

Le processus de normalisation du statut des étrangers sans-papiers a débuté en 2015. Après les premières mobilisations collectives pour revendiquer des droits aux sans-papiers, et des années de travaux préparatoires avec les autorités, une solution de régularisation a été trouvée grâce à l'opération Papyrus. Sa mission est essentiellement de lutter contre l'économie souterraine. Elle offre aux sans-papiers, remplissant des critères définis, une garantie de stabilité et de sécurité de leur séjour en Suisse durant une fenêtre de deux ans.

Madame Marianne Halle du Centre de contact Suisses-immigrés Genève (CCSI), interrogée par Voix d'Exils, a confirmé que le projet de régularisation serait étalé sur deux ans comme l'ont annoncé les autorités. Un délai après lequel une évaluation de l'opération sera faite pour savoir s'il est judicieux de la poursuivre ou non. Une poursuite que Madame Halle espère de tout cœur!

Les 500 personnes n'ayant pu accéder au Palladium et attendant dehors au froid recevaient des messages de leurs proches présents dans la salle qui les informaient en temps réel des

annonces tant attendues. On pouvait lire la joie et l'espoir se dessiner sur leurs visages qui s'illuminaient après des années – voire des dizaines d'années – d'attente. Une ressortissante Bolivienne nous a confié qu'elle se sentait « abandonnée et laissée pour compte » avant cet événement. Tandis que d'autres personnes présentes n'osaient réellement croire à ce qu'ils vivaient et se posaient encore la question si cette avancée était réelle ou non.

Les critères à remplir pour l'obtention du précieux sésame

La procédure concerne les ressortissants de tous les pays n'appartenant pas à l'Union européenne ou à l'Association européenne de libre-échange. Les personnes en procédure d'asile n'y ont également pas droit.

Pour pouvoir en bénéficier, il faut avoir un emploi; être indépendant financièrement; avoir séjourné continuellement pendant au minimum 5 ans en Suisse en ce qui concerne les familles avec enfants scolarisés, et 10 ans pour tous les autres. Il faut de plus prouver une intégration réussie qui traduit un bon niveau de français mais aussi aucune condamnation pénale antécédente.

S'agissant du revers de la médaille, selon le quotidien 24 heures, un échec d'une demande aura pour conséquence un renvoi du pays et la décision finale appartiendra au SEM. Il est dès lors « conseillé aux sans-papiers de se renseigner au préalable auprès des permanences mises sur pied par les organisations actives dans la défense des droits des étrangers »

Il s'agira donc pour les sans-papiers genevois d'être extrêmement prudents avant de s'engager dans cette procédure, afin d'éviter que cette aubaine inespérée ne se transforme pas en vil guet-apens.

Niangu Nginamau et Lamine

Membres de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils